



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE TROIS ATELIERS D'ILLUSTRATION PAR CHLOE DU COLOMBIER LES SAMEDIS 8 ET 29 JUIN 2024 DANS LES BIBLIOTHEQUES OUEST, SUD ET EST

**DÉCISION N° DM-24-118
EN DATE DU 02 AVRIL 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2024-2025

CONSIDÉRANT la proposition d'atelier d'illustration de Chloé du Colombier, en tant qu'artiste-auteure, domicilié au 92 avenue d'Italie -75013 PARIS,

D É C I D E

DE SIGNER avec Chloé du Colombier, en tant qu'artiste-auteure, domicilié au 92 avenue d'Italie -75013 PARIS, un contrat de prestation de service pour l'animation de trois ateliers d'illustration, le samedi 8 juin 2024 à 11h à la Bibliothèque Ouest et à 14h30 à la Bibliothèque Sud, et le samedi 29 juin 2024 à 14h à la Bibliothèque Est, dont le coût est fixé à huit cent treize euros et 75 centimes nets (813,75 €) les trois ateliers ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240402-lmc1H11624H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/04/2024 Date de Publication : 02/04/2024
--